



Le 29 septembre 2020

Par **SDÉ** et courriel

Me Véronique Dubois, secrétaire
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria
2^e étage, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Joelle Cardinal
Avocate

Affaires juridiques-Hydro-Québec
4^e étage
75, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : 514 289-2211, poste 5211
Télec. : 514 289-2007
C. élec. : Cardinal.Joelle@hydro.qc.ca

OBJET : Demande d'adoption des normes de fiabilité CIP-003-8, CIP-005-6, CIP-008-6, CIP-010-3 et CIP-013-1.

Votre référence : R-4117-2020 - Notre référence : R060496 JC

Chère consœur,

Hydro-Québec, par sa direction principale – Contrôle des mouvements d'énergie et exploitation du réseau dans ses fonctions de coordonnateur de la fiabilité au Québec (le « **Coordonnateur** »), dépose les pièces **HQCF-2, document 3** et **HQCF-4, documents 1 à 4**, ainsi qu'une liste des pièces révisée, en suivi de décision D-2020-118 rendue dans le cadre du dossier mentionné en objet.

Dans cette décision, la Régie demande au Coordonnateur de soumettre une proposition de modifications au Registre, dans les meilleurs délais, qui permettrait de refléter adéquatement le fait que les automatismes SPS de type III sont visés par les normes de fiabilité à partir de la présente décision. Le Coordonnateur dépose conséquemment à la pièce **HQCF-4, document 5** les propositions de modifications à l'Annexe A ainsi qu'à l'Annexe E, en français et en anglais, qui permettent de refléter l'adoption du terme « automatismes de réseau » au présent dossier.

Veuillez recevoir, chère consœur, nos salutations distinguées.

(s) Joelle Cardinal

JOELLE CARDINAL, avocate

c. c. Intervenants (par courriel seulement)